UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS
Tél : 01.43.54.21.26
contact@union-syndicale-magistrats.org
www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 21 octobre 2026

Objet : Défense de l'indépendance de l'autorité judiciaire

Monsieur le président de la République,

L'Union syndicale des magistrats (USM), organisation syndicale majoritaire et apolitique de magistrats judiciaires, a pour mission de défendre les intérêts moraux et matériels des magistrats mais également l'indépendance de l'autorité judiciaire, condition essentielle du bon fonctionnement de notre État de droit.

C'est à ce titre que nous souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur la multiplication récente de prises de position publiques mettant gravement en cause l'institution judiciaire, ses décisions et ses représentants.

Ainsi, à la suite des réquisitions prises par un magistrat du parquet dans le cadre de l'audience concernant Madame Rima Hassan pour apologie du terrorisme, plusieurs commentaires publics, émanant notamment de responsables politiques de premier plan, ont directement mis en cause le magistrat concerné en le présentant comme l'exécutant d'une volonté gouvernementale ou comme un simple instrument du pouvoir.

De telles affirmations nous conduisent à devoir une nouvelle fois rappeler que les magistrats du ministère public ne sont ni les relais d'un parti politique, ni les exécutants d'intérêts circonstanciels. Ils ne sauraient davantage être assimilés aux représentants de l'Etat que sont les préfets. Magistrats à part entière, ils sont recrutés par concours, formés à l'École nationale de la magistrature et soumis à des règles déontologiques particulièrement exigeantes. Leur mission est d'appliquer la loi avec impartialité. Ils n'agissent qu'au nom de la société et prennent, dans le cadre fixé par la loi, les réquisitions écrites et orales qu'ils estiment conformes au droit et aux intérêts de la justice. Leur liberté de parole à l'audience constitue à cet égard une garantie fondamentale de leur office.

Réduire ainsi l'action des magistrats des parquets à celle de prétendus exécutants des volontés du pouvoir politique revient non seulement à méconnaitre leur statut et leurs missions, mais aussi à mettre en cause leur indépendance et leur conscience professionnelle. Une telle vision contribue à discréditer l'institution judiciaire et, au-delà, à fragiliser la confiance que les citoyens doivent pouvoir placer dans la justice de leur pays.

Ces attaques s'inscrivent malheureusement dans un contexte plus général de remises en cause récurrentes de l'autorité judiciaire.

Monsieur le président de la République
Emmanuel Macron
Palais de l'Elysée

En effet, depuis les troubles ayant donné lieu à de nombreuses interpellations à compter du 17 octobre dernier, les magistrats font l'objet de critiques contradictoires mais convergentes dans leur principe : tour à tour présentés comme excessivement répressifs lorsqu'ils prononcent des condamnations, puis accusés de laxisme lorsqu'ils prononcent des relaxes ou constatent des irrégularités de procédure.

Quelle que soit la décision rendue, son fondement juridique ou les contraintes procédurales qui s'imposent aux juridictions, certains discours publics tendent désormais à considérer la justice comme fautive lorsqu'elle ne confirme pas une attente politique, médiatique ou émotionnelle préexistante.

Or, la mission des magistrats n'est pas de satisfaire une opinion mais d'appliquer le droit. Une condamnation prononcée dans le respect des règles de procédure comme une relaxe fondée sur les mêmes principes procèdent d'une seule et même exigence : celle de l'État de droit.

L'USM s'inquiète de voir prospérer, quel que soit le parti politique, une même tentation consistant à délégitimer l'institution judiciaire lorsque ses décisions ne correspondent pas aux attentes du moment. Ces discours fragilisent durablement la confiance des citoyens dans la justice et exposent les magistrats à des attaques personnelles, voire à des menaces, alors même qu'ils ne disposent ni du droit ni de la possibilité déontologique de répondre publiquement aux accusations dont ils font l'objet.

Il est enfin illusoire d'attendre de l'institution judiciaire qu'elle résolve, à elle seule et par le seul effet de ses décisions, les fractures et les tensions qui traversent la société.

Monsieur le président de la République, nous avons appelé votre attention, par courrier du 6 mars dernier, sur la nécessité d'achever la réforme constitutionnelle visant à aligner les conditions de nomination et de discipline des magistrats du parquet sur celles des magistrats du siège. Comme nous l'indiquions alors, la situation actuelle constitue une vulnérabilité institutionnelle dépourvue de justification que seule une révision constitutionnelle est susceptible de lever durablement.

Les événements récents démontrent une nouvelle fois combien cette réforme est nécessaire. Face à ceux qui contestent l'indépendance des magistrats du parquet ou les décrivent comme les instruments du pouvoir exécutif, la meilleure réponse demeure de consacrer dans notre droit les garanties statutaires qui permettront de mettre définitivement un terme à ces procès d'intention récurrents. La confiance dans la justice ne saurait dépendre uniquement de pratiques institutionnelles vertueuses ; elle doit être protégée par les garanties les plus élevées que notre ordre juridique est en mesure d'offrir.

En votre qualité de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il nous paraît aujourd'hui indispensable que soient réaffirmés publiquement les principes fondamentaux qui fondent notre Etat de droit : la séparation des pouvoirs, le respect dû aux décisions de justice et aux magistrats, ainsi que la nécessité de préserver l'institution judiciaire de toute pressions ou instrumentalisation partisane. Cette exigence ne procède d'aucune considération politique ni d'aucun intérêt de circonstance ; elle est exclusivement au service de la République, de ses institutions et de l'État de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Natacha Aubeneau,
Présidente de l'USM



Monsieur le président de la République
Emmanuel Macron
Palais de l'Elysée